

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 FEVRIER 1968

68.037

OBJET :

Le vingt quatre février mil neuf cent soixante huit, à 19 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 21 février 1968.

Travaux de réfection
et d'entretien de
voirie, pose de bor-
dures de trottoirs
et dalles de caniveaux.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, GACHET, BROTRÉAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, BERLAND, BETOUS, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. de LIPKOWSKI, Député-Maire par M. MATRAS
M. LANUSSE par M. BISCAYE
M. BOUDEY par M. OSQUIGUIL
M. NAULIN par M. CAMBLONG
M. REIX par M. DOMECCQ
M. BUJARD par M. GACHET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose qu'il y a lieu de conclure un marché pour l'exécution de menus travaux de voirie.

M. COUGRAND, Artisan, spécialisé dans ce genre de travaux a accepté les conditions établies par la Direction de la Voirie, objet du projet de marché dont il est donné connaissance au Conseil, après que la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements au cours de sa réunion du 20 février 1968, ait donné son avis favorable, dans la limite d'un engagement de dépense de 59.200 Frs.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret numéro 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer un marché de gré à gré avec M. COUGRAND, Artisan, demeurant à ROYAN, Chemin des Mouettes, inscrit au registre des Métiers de la Charente Maritime sous le n° 0.10.81.65.17, pour l'exécution de travaux divers de voirie.
- que le montant du marché est fixé à la somme de CINQUANTE NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS (59.200 Fm).
- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 936 du Budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jours mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Pr le Député-Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 4 AVR. 1968

Le Sous-Préfet,